

Décision

Générale

colonial

Décision n° 922 DECISIONS SERVICES ETAT

n° 922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le Sergent-Chef d'Infanterie de Marine Debray Fernand en provenance de la Métropole, est affecté à la Milice de la C.E.S.: pour compter du 5 août 1961, date de son débarquement à Djibouti. Ce sous-officier est mis à la disposition de M. l'Administrateur en chef des Affaires d'Outre-Mer, commandant le Cercle de Dikhil, pour assurer les fonctions d'agent spécial en remplacement de l'Adjudant Dupont Joseph, rapatriable. Le Sergent-Chef Debray Fernand continuera à servir dans les cadres.